



St Rémi d'Amherst, le 6 novembre 2000

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Secrétaire du BAPE  
Edifice Lomer-Gouin  
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec, Qc G1R 6A6

Madame Anne-Lyne Boutin

Sujet : Projet Grand-Brûlé-Vignan Lot 20 – 21 du rang 6 canton Ponsonby

M. Le Président, Mesdames, Messieurs

Je me présente, Jacques Monette propriétaire de la Ferme Monette, éleveur de cerfs de Virginie depuis 1986. Mon élevage se spécialise dans la collecte d'urine de chevreuils pour ensuite faire la transformation en leurres de chasse. Notre cheptel se chiffre à plus d'une centaine de têtes. Nos produits sont vendus dans plus de 300 magasins de détails.

En 1998, nous avons été médaillés de l'ordre du Mérite Agricole pour la qualité de notre cheptel et de nos produits. En temps de pointe nous engageons 7 personnes.

Nos produits sont vendus à travers le Canada et cette année nous avons fait une percée du côté Américains. Suite à la demande, nous avons prévus dans l'avenir l'agrandissement de nos enclos.



La ligne d'Hydro Québec, tel que spécifiée dans votre projet, traverse nos terres exactement à l'endroit où nous avons prévu de faire l'aménagement de nos enclos pour l'expansion de notre compagnie. Une telle ligne met en péril la survie de notre commerce.

Suite à ma démarche avec Hydro Québec l'an dernier, un des spécialistes en aménagement m'a fait savoir qu'une telle ligne était bonne pour le chevreuil mais lorsque je lui ai parlé d'une clôture de 8 pieds avec fil électrique il m'a dit qu'aucune clôture avec système électrique ne pourra être admise sous la ligne de tension.

Je demande à la Commission de revoir le trajet de la ligne Grand-Brulé-Vignan, pour le bien fondé de cette demande.

La survie d'une PME en dépend.

Je vous remercie de votre coopération

Bien à Vous

Jacques Monette  
Président